



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

## SOMMAIRE

|      |   |
|------|---|
| p.3  | Édito   |
| p.4  | Missions et pilotage de Cheops                              |
| p.8  | Soutenir le développement et la valorisation des Cap emploi |
| p.9  | Développement et valorisation                               |
| p.12 | Résultats 2016 des Cap emploi en 4 actes                    |
| p.16 | Renforcer l'animation régionale                             |
| p.20 | Une dimension nationale fondée sur l'expertise              |
| p.21 | Participation aux évolutions législatives                   |
| p.22 | Représentation institutionnelle                             |
| p.23 | Expertise   |
| p.27 | Professionnalisation du réseau                              |
| p.31 | Perspectives  |
| p.31 | Lexique   |

Éditeur :  
**Cheops**  
47 rue Eugène Oudiné  
75013 PARIS

Directeur de publication :  
**Gilles LENICE**

Comité de rédaction :  
Jean-Pierre BÉNAZET,  
Gilles LENICE,  
Marlène CAPPELLE,  
Christine BROULEAU,  
Carole POIROT

Imprimeur :  
**KORUS**  
39 rue de Bréteil  
BP 70107  
33326 EYSINES CEDEX

Date de parution :  
Juillet 2017

Dépôt légal :  
Juillet 2017

ISSN :  
En cours de notification

## ÉDITO



En 2016, la Loi Travail a ouvert la voie à l'intégration des missions du maintien dans l'emploi aux organismes de placement spécialisés dénommés Cap emploi, leur conférant ainsi un rôle plus important dans la sécurisation des parcours professionnels des personnes handicapées et en les positionnant comme les spécialistes de la question de l'emploi et du handicap.

Elle a aussi permis de reconnaître officiellement l'existence d'un dispositif d'emploi accompagné destiné aux populations handicapées les plus fragiles, et dans lequel les Cap emploi auront à prendre leur pleine et entière place.

La mise en oeuvre de l'article 101 est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette année est donc une année de challenge pour intégrer au mieux ces nouvelles missions au sein des organismes de placement spécialisés. Le réseau, déjà porteur de 70 % des SAMETH actuels, pourra s'appuyer sur les compétences acquises et sur le partage d'expériences pour assurer une mise en oeuvre opérationnelle de la nouvelle offre de services en 2018 et leur proposera un plan de professionnalisation sur mesure.

Au travers de ce premier rapport d'activité, vous retrouverez :

- ▶ Les missions de Cheops et son organisation
- ▶ L'activité valorisée des Cap emploi
- ▶ Et enfin, un éventail des actions nationales développées et fondées sur l'expertise

Ce rapport est le reflet de la richesse du réseau, constitué d'acteurs (professionnels et élus) pleinement investis.

C'est ensemble que nous réussissons, c'est ensemble que nous devons nous engager et ceci dans l'intérêt premier des personnes.

**Jean-Pierre BÉNAZET**  
Président de Cheops

**C**réé en 2014, de la fusion des deux réseaux Unith et Ohé Prométhée, et rejoint par des Cap emploi non affiliés, Cheops, le Conseil national Handicap & Emploi des Organismes de Placement Spécialisés, représente les Cap emploi auprès des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des partenaires sociaux. Cheops s'appuie sur un socle de valeurs associatives et entrepreneuriales de type réseau. Ses actions permanentes ont pour objet de :

- ▶ **Représenter** l'ensemble des Organismes de Placement Spécialisés dénommés Cap emploi.
- ▶ **Participer à la définition et mise en œuvre des politiques d'accès à l'emploi**, à la formation et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
- ▶ **Professionnaliser** les acteurs de la gestion des ressources humaines pour l'emploi des personnes handicapées.

### La gouvernance Cheops

**Président :** Jean-Pierre BENAZET

**Président d'honneur :** Camille MONIN

La gouvernance de Cheops au travers de son Conseil d'Administration et de son Bureau développe les orientations stratégiques et politiques du réseau, adoptées chaque année en Assemblée Générale. La dernière Assemblée Générale s'est tenue le 16 septembre 2016 lors du Congrès National Cheops à La Grande Motte.

### Le Conseil d'Administration Cheops

Le Conseil d'Administration Cheops est composé de 55 personnes, à parité d'un élu et d'un technicien, soit deux à quatre personnes par région en fonction des dimensions territoriales, sur proposition des associations régionales Cheops. Le Conseil se réunit 4 fois par an.

### Le Bureau Cheops

Le Bureau Cheops est constitué de 13 membres. Il se réunit a minima 4 fois par an.

#### Membres du Bureau :



**Président :**  
Jean-Pierre BENAZET



**Vice-Président :**  
Alain FROUARD



**Trésorier :**  
Jean-Pierre LONDEIX



**Trésorier adjoint :**  
Georges BENIZE



**Secrétaire :**  
Corinne CHAPEL



**Secrétaire adjointe :**  
Sophie TONDELIER



Benoît DEBOOS



Isabelle FAURE



Jean-Jacques FAVRE



Frédéric LEMOINE-RENAUDIE



Michel-André PHILIPPE



Dominique SILVANI



Jean-Marie VIEILLARD

# MISSIONS et pilotage de Cheops

## L'équipe nationale

L'équipe nationale de Cheops est composée de 5 permanents :



**GILLES LENICE**  
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL



**CHRISTINE BROULEAU**  
CHARGÉE DE MISSION  
FORMATION



**MARLÈNE CAPPELLE**  
MANAGER  
PÔLE EXPERTISE



**CAROLE POIROT**  
CONSEILLÈRE TECHNIQUE  
ANIMATION-  
CAPITALISATION-  
COMMUNICATION  
(Création d'un nouveau  
poste en 2016)



**MAGALI GIBERNE**  
ASSISTANTE

## Les commissions de travail

Les commissions et groupes de travail composés de membres de l'équipe nationale, d'élus, de directeurs et de conseillers Cap emploi mettent en œuvre les décisions prises par la gouvernance de Cheops et sont force de propositions pour alimenter les travaux de Cheops en interne et à l'extérieur. La planification des commissions se fait en fonction de leur feuille de route adoptée par le Bureau et de l'actualité.

Les principales commissions sont :

► **La commission Formation**

La commission formation s'est réunie 5 fois en 2016. Elle est composée de 8 membres (2 élus, 6 directeurs de Cap emploi) et la Chargée de mission formation Cheops. Ces réunions permettent d'effectuer un bilan sur l'activité, de réfléchir à de nouveaux enjeux et de faire émerger de nouveaux besoins de formation.

► **La commission Amélioration continue et évaluation**

Le pilotage de la démarche d'amélioration continue et du projet certification norme ISO 9001 est assuré par la commission amélioration continue et évaluation composée de 7 directeurs et directrices de Cap emploi et de la Manager du pôle expertise de Cheops. La commission est appuyée par un groupe de travail qualité en charge du développement des outils et de l'évolution du kit de certification. Un pool de 4 auditrices assure les prestations d'audit interne et d'analyse des pratiques sur l'offre de services à destination des Cap emploi.



► **La commission Communication**

La commission communication s'est réunie 6 fois en 2016. Elle est composée de 10 membres (8 directeurs et 2 élus) et de la Conseillère technique communication Cheops. Celle-ci a pour objectif de définir les orientations stratégiques en termes d'animation, de capitalisation et communication sur le réseau.

► **La commission Offre de services employeurs**

La commission offre de services employeurs s'est réunie 5 fois en 2016. Elle est composée de 11 membres directeurs et élus Cap emploi. La commission a œuvré essentiellement à la mise en place au sein du réseau d'une réponse adaptée aux entreprises grands comptes.

► **La commission Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle**

La commission maintien s'est réunie 5 fois en 2016. Elle est composée de 16 membres, directeurs et chargés de mission Sameth. Elle travaille sur la mise en place de la nouvelle offre de services maintien au sein des structures Cap emploi en 2018.

► **La commission Finances**

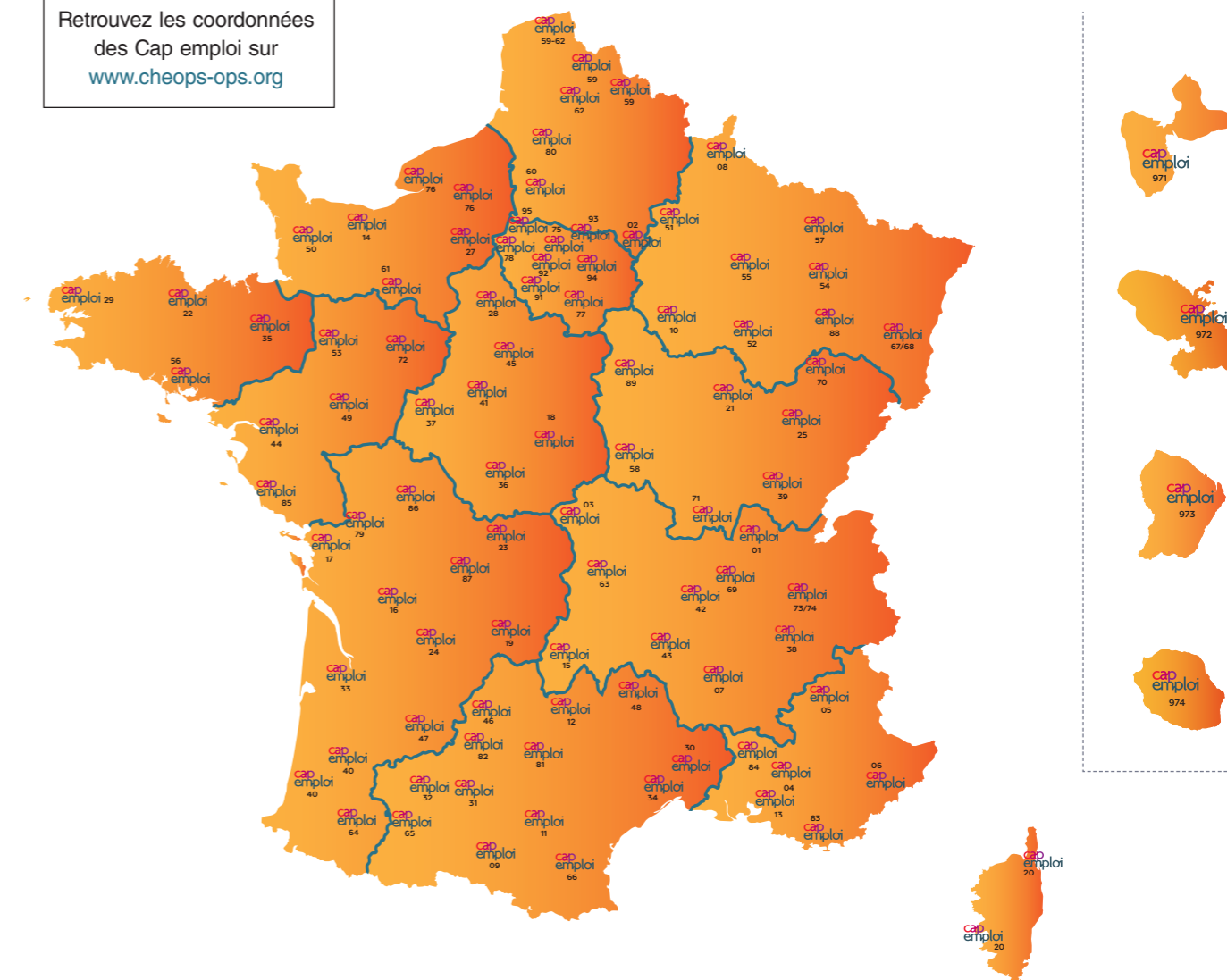
La commission finances est composée de 6 élus Cap emploi. Elle s'est réunie 3 fois en 2016. Elle traite des questions relatives au budget et aux financements de l'association.

# Soutenir le DÉVELOPPEMENT et la VALORISATION des Cap emploi

## DÉVELOPPEMENT ET VALORISATION

LES CAP EMPLOI SONT DES ORGANISMES DE PLACEMENT SPÉCIALISÉS (OPS).  
102 STRUCTURES SONT PRÉSENTES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.  
PLUS DE 1 500 SALARIÉS METTENT EN OEUVRE L'OFFRE DE SERVICES À DESTINATION  
DES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI ORIENTÉES MARCHÉ DU TRAVAIL  
ET DES EMPLOYEURS PRIVÉS ET PUBLICS.

Retrouvez les coordonnées  
des Cap emploi sur  
[www.cheops-ops.org](http://www.cheops-ops.org)



LES CAP EMPLOI  
SONT FINANCÉS  
PAR



LE PILOTAGE DE L'ACTIVITÉ  
EST ASSURÉ PAR L'ÉTAT

Présidence par la DGEFP du comité de pilotage  
national associant les financeurs et Cheops



Délégation générale à l'emploi et à la  
formation professionnelle (DGEFP)

ILS ONT UNE CONVENTION  
DE PARTENARIAT AVEC



pôle emploi

et accompagnent 25 % des  
demandeurs d'emploi bénéficiaires  
de l'obligation d'emploi

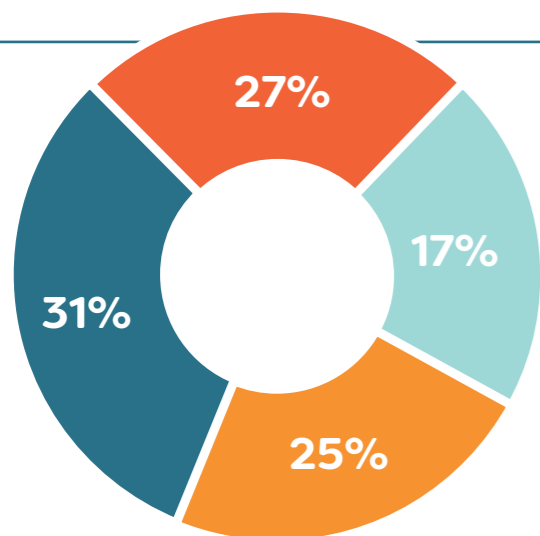
Par instruction SPE du 15 juillet 2014, les Cap emploi ont été reconnus acteurs du Service Public de l'Emploi (SPE) au même titre que Pôle emploi et les Missions Locales. Ils sont membres du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) et du CREFOP (au travers de l'instance Cheops), prescripteurs des aides et mesures de droit commun et spécifiques et opérateurs du Conseil en Évolution Professionnelle.



## L'offre de services DES CAP EMPLOI

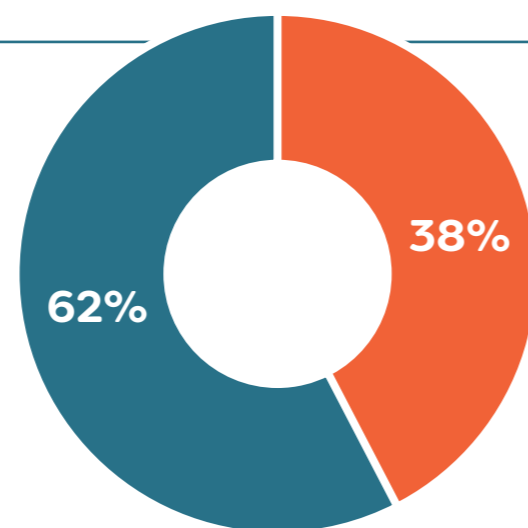
### SERVICES AUX PERSONNES

- ▶ Évaluation / diagnostic
- ▶ Définition / validation du projet professionnel
- ▶ Définition, mise en œuvre et suivi du projet de formation
- ▶ Appui à l'accès à l'emploi



### SERVICES AUX EMPLOYEURS

- ▶ Information et mobilisation sur l'emploi des personnes handicapées
- ▶ Appui au recrutement de personnes handicapées.



Répartition des différents services Cap emploi. Données 2016

### LES CAP EMPLOI ASSURENT ÉGALEMENT "LE SUIVI DU SALARIÉ EN EMPLOI"

Ce service s'adresse aux personnes et aux employeurs.

Il peut être mobilisé lorsque le handicap ou la situation de la personne nécessite un accompagnement particulier pendant la période d'adaptation au poste de travail. Il est systématiquement proposé aux employeurs pour les contrats de travail comprenant des actions d'intégration ou de formation (contrats en alternance / contrats aidés notamment).

**21 507 personnes et 15 819 employeurs ont bénéficié de ce service.**

## Les plus-values DU RÉSEAU CAP EMPLOI

- ▶ **Un accompagnement personnalisé et adapté** aux besoins des personnes et des employeurs
- ▶ **Une prise en compte de la dimension handicap** tout au long du parcours professionnel de la personne
- ▶ **Une connaissance fine et une mobilisation** des dispositifs spécifiques et de droit commun
- ▶ **Une expertise sur l'ingénierie de parcours de formation** et sur la question emploi/handicap au service des employeurs
- ▶ **Une double compétence à destination des personnes** et des employeurs favorisant synergie et interaction
- ▶ **Un maillage territorial qui assure une proximité** avec les personnes et les employeurs et une bonne connaissance du contexte économique local
- ▶ **Un référent pour la personne et pour l'employeur** pendant toute la durée de l'accompagnement

## UNE ACTIVITÉ PLACEMENT toujours en hausse

La mise en œuvre de l'offre de services aux personnes et aux employeurs aura permis aux Cap emploi de poursuivre la hausse de leurs placements entamée depuis plus de 5 ans.

- ▶ **81 328** placements tout type de contrat, **+ 2,7%** vs 2015
- ▶ Dont **61 884** placements conventionnels (contrats > 3 mois), **+ 4%** vs 2015
- ▶ Une part des placements durables de 6 mois et plus également en augmentation et qui représentent **63%** des insertions
- ▶ Un maintien de la part des CDI et une amélioration sur la création d'activité



### Focus sur l'accompagnement :

#### Accompagnement des personnes :

L'accompagnement individualisé et sur la durée permet la construction du parcours et l'actualisation des plans d'actions en fonction des besoins de la personne et de l'évolution de sa situation notamment au regard du handicap. Des parcours qui s'allongent dans la durée mais qui aboutissent à l'emploi : l'entrée en emploi des personnes accompagnées par les Cap emploi depuis plus de 24 mois a progressé de **2%** en un an.

#### Accompagnement des employeurs :

**106 143** employeurs ont bénéficié d'au moins un service Cap emploi sur l'année dont **28%** d'employeurs nouveaux et **42 894** visites d'entreprises ont été organisées sur site.

#### Une plus-value de la synergie créée entre les employeurs et les personnes qui se traduit par :

▶ Le recueil et le traitement de  
**42 845**  
offres d'emploi

▶ La mobilisation de  
**81 200**  
services d'appui  
au recrutement de personnes  
handicapées

## Une forte mobilisation SUR L'ACTIVITÉ FORMATION

L'année 2015 a vu pour la première fois depuis 4 ans, une baisse significative des entrées en formation liée entre autre, à la réforme de la formation professionnelle et un manque de stabilisation des financements de formation.



En 2016, les Cap emploi ont saisi l'opportunité de mise en place du plan 500 000 formations initié par le Gouvernement pour inverser la tendance et amorcer une nouvelle hausse des entrées en formation pour le public accompagné :

- ▶ **23 516** formations qualifiantes, diplômantes et certifiantes soit 27 % de plus qu'en 2015
- ▶ **15 360** formations de remise à niveau ou préqualifiantes.

Les services « élaboration de projet » et « mise en œuvre de la formation » représentent **42%** des services déployés par les Cap emploi en 2016.

#### Les Cap emploi ont mobilisé leurs ressources internes en matière de formation tout au long de l'année 2016 pour :

- ▶ Construire des parcours d'ingénierie de formation en lien avec le besoin des personnes ;
- ▶ Assurer une veille informative sur l'axe formation ;
- ▶ Remonter les besoins de formation notamment dans le cadre des formations collectives et dans le cadre des CREFOP, en lien avec l'analyse du besoin des employeurs ;
- ▶ Participer aux différentes instances régionales de formation ;
- ▶ Construire et mobiliser l'ingénierie financière de formation

## La mise en œuvre de LA LOI DU 5 MARS 2014



Après une année d'appropriation et de mise en place des outils avec l'appui de Cheops, 2016 a été une année de déploiement des 3 dispositifs issus de la réforme de la formation professionnelle.

► **CÉP** Le Conseil en Évolution Professionnelle (CÉP) : Les Cap emploi sont reconnus opérateurs du CÉP dans la loi du 5 mars 2014 au même titre que Pôle emploi, les Missions Locales, l'APEC et les OPACIF.

L'année 2016 a été une année de stabilisation avec un axe de travail sur le renfort de l'appropriation du CÉP par l'ensemble des équipes à travers la mise en place de sessions de formation, d'amélioration du kit outils développé par Cheops et de rencontres avec les Correspondants Régionaux Cheops.

**28 764**  
CÉP de niveau 2 et 3 ont été délivrés en 2016.

Répartition des PMSMP par objectif :

- Découvrir un métier ou un secteur d'activité
- Confirmer un projet professionnel
- Initier une démarche de recrutement

Données issues de l'enquête menée auprès des Cap emploi – (taux de réponse : 90%)

► **Le Compte Personnel de Formation (CPF) :** Les Cap emploi accompagnent les bénéficiaires à la création et à la mobilisation de leur CPF.

**1 306** CPF mobilisés dans les parcours de formation des bénéficiaires en 2016 contre 410 en 2015.

Dont **81%** sur des formations diplômantes, certifiantes ou qualifiantes.

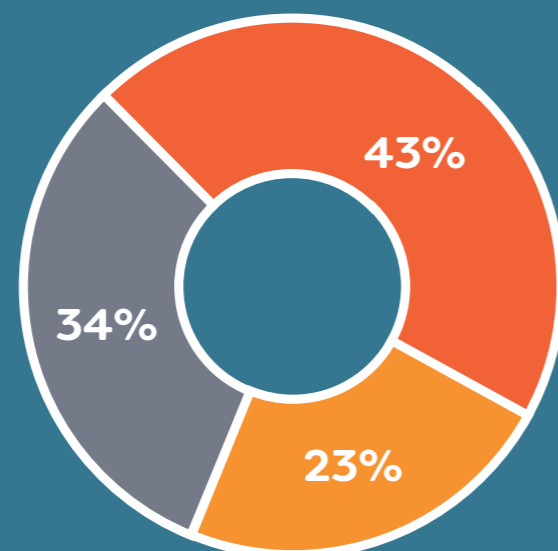
► **La Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel :** les Cap emploi sont prescripteurs directs des PMSMP.

► **12 504** PMSMP ont été prescrites par les Cap emploi au cours de l'année 2016.

► **10 883** personnes accompagnées par les Cap emploi ont bénéficié de cette prestation.

► **9 474** employeurs ont été concernés par la mise en œuvre des PMSMP.

Données issues du rapport d'activité des Cap emploi, données consolidées 2016



## LES PLANS d'actions

### Les plans d'actions en lien avec les Comités de Pilotage Régionaux (CPR) :

En 2016, des plans d'actions ont été mis en place avec les CPR portant principalement sur la requalification du fichier des bénéficiaires accompagnés par les Cap emploi.

La mise en œuvre de ces plans d'actions s'est traduite par une baisse du nombre de personnes toujours accompagnées par les Cap emploi à fin décembre 2016 comparativement à 2015 :

**180 759**  
personnes à fin décembre 2016

**183 036**  
personnes à fin décembre 2015

Pour autant, 3306 personnes de plus ont bénéficié d'un service Cap emploi comparativement à 2015. La baisse du nombre de personnes accompagnées fin 2016 s'explique également par la hausse des placements.

Les personnes ne relevant plus d'un accompagnement Cap emploi se sont vues proposer des solutions alternatives d'accompagnement avec un appui sur l'orientation vers les partenaires.

La personne reste libre de poursuivre ou non son accompagnement au sein du Cap emploi et peut également en demander la fin.

### La poursuite des plans d'actions dans le cadre des Projets Locaux de Coopération (PLC)

En parallèle, les Cap emploi ont poursuivi les plans d'actions engagés en 2015 avec Pôle emploi, permettant ainsi d'améliorer les circuits d'orientation du public mais aussi de renforcer l'axe de travail auprès des employeurs, dans une perspective de complémentarité et de qualité des services apportés aux personnes et aux employeurs.

Des enquêtes annuelles sont menées par Pôle emploi auprès des bénéficiaires accompagnés par le Cap emploi pour mesurer leur satisfaction.

En 2016, une enquête a également été menée conjointement auprès des réseaux Pôle emploi et Cap emploi pour mesurer la qualité et la plus-value de la mise en place des PLC.

### La convention SPE / MDPH

Les travaux nationaux engagés en 2015 sur la convention entre la MDPH, Pôle emploi et Cap emploi ont permis d'aboutir à un modèle de convention entre les 3 acteurs.

Les principaux axes de la convention portent sur :

- Les circuits d'orientation du public
- La participation de Pôle emploi et de Cap emploi aux équipes pluridisciplinaires
- Les échanges d'information notamment sur l'actualisation des fichiers Pôle emploi et du nombre de DEBOE. Les données sur le DEFMTM influent sur le budget des Cap emploi, l'orientation du public et sur la place des personnes handicapées dans les mesures et aides de droit commun. (exemple : contrats aidés)

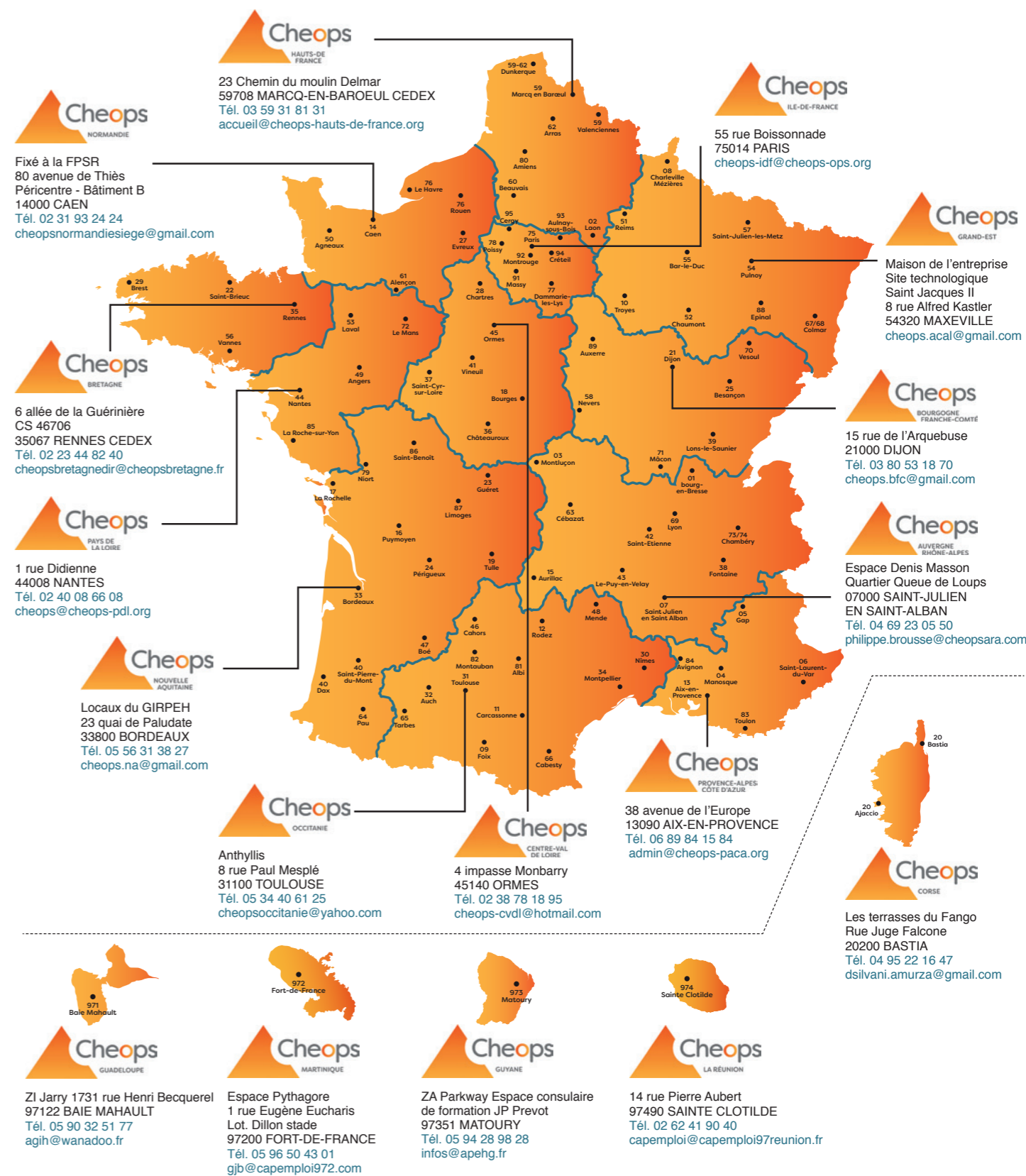
Le suivi des PLC et de la convention SPE-MDPH est assuré tant au niveau local par le Cap emploi et ses partenaires qu'aux niveaux régional et national à travers Cheops.



# Renforcer L'ANIMATION RÉGIONALE

## ANIMATION RÉGIONALE

EN 2016, EN ADÉQUATION AVEC LA NOUVELLE CARTE ADMINISTRATIVE DES RÉGIONS ET POUR ÊTRE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES, LE RÉSEAU S'EST STRUCTURÉ EN OFFRANT UNE REPRÉSENTATION RÉGIONALE À TRAVERS LES 17 CHEOPS RÉGIONAUX DE FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DE L'OUTRE-MER.



## Les Cheops régionaux disposent d'un Conseil d'Administration composé d'administrateurs et de directeurs issus des associations gestionnaires des Cap emploi.

Des Correspondants Régionaux Cheops (CRC) et des Correspondants Régionaux Formation (CRF) sont nommés dans chaque région permettant la mise en place d'un interlocuteur unique par dossier pour la région.

Les présidents de région se réunissent une fois par an. À cette occasion, ils abordent les questions de structuration et d'organisation régionales ainsi que les orientations et décisions prises sur les territoires.

### Représentations régionales

Les Cheops régionaux participent aux instances suivantes :

- ▶ **CREFOP** Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle
  - ▶ **SPER** Service Public de l'Emploi Régional
  - ▶ **PRITH** Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés
  - ▶ **SPRO** Service Public Régional de l'Orientation
- Les Cheops régionaux participent aux réunions et actions organisées par le Conseil Régional et la **DIRECCTE** (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi).

### Les présidents des Cheops régionaux

M. Jean-Pierre Charton  
*Auvergne - Rhône-Alpes*

M. Daniel Cartereau  
*Bourgogne Franche-Comté*

M. Armand Eichler  
*Bretagne*

M. Camille Monin  
*Centre-Val De Loire*

M. Lucien Barbolosi  
*Corse*

M. Denis Renaud  
*Grand Est*

M<sup>me</sup> Ginette D'Alexis  
*Guadeloupe*

M. Roger Parfait  
*Guyane*

M. Michel-André Philippe  
*Hauts-De-France*

M. Alain Frouard  
*Ile-De-France*

M. Charles Celenice  
*Martinique*

M. Patrick Arregui  
*Normandie*

M. Jean-Pierre Londeix  
*Nouvelle Aquitaine*

M. Luc Loquen  
*Occitanie*

M. Thierry Robert  
*Pays De La Loire*

M. Daniel Blech  
*Provence - Alpes - Côte D'Azur*

M. Jean-Pierre Riviere  
*Réunion*

### Les Correspondants Régionaux de Cheops (CRC)

Le CRC est un directeur (trice) d'un Cap emploi, administrateur (trice) de l'association régionale Cheops ou un permanent(e) de celle-ci. Il est désigné par chaque association régionale et exerce sa mission à titre bénévole selon une durée de mandat fixée également par l'association régionale.

Ses missions : Faciliter la communication entre l'association nationale et l'association régionale dans un esprit d'échange et de mutualisation.

Toutes les régions ont mis en place leur CRC.

### Les Correspondants Régionaux de Formation (CRF)

La mission principale du CRF est de renforcer le plan de professionnalisation des équipes Cap emploi via une mutualisation régionale. Ils recensent les besoins régionaux de formation. 13 régions ont d'ores et déjà nommé leur CRF.



Une  
DIMENSION  
NATIONALE  
fondée sur  
l'expertise

UNE DIMENSION NATIONALE

## Une participation aux ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES



En 2016, la loi travail a permis deux avancées majeures pour la sécurisation des parcours professionnels des personnes en situation de handicap.

Avec l'article 101 de la loi travail du 8 août 2016 : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les Organismes de Placement Spécialisés, dénommés Cap emploi auront également en charge, la mission de maintien dans l'emploi en plus de celles de l'insertion professionnelle et du suivi durable des travailleurs handicapés.

Cet élargissement des missions a pour objectif :

- ▶ D'assurer une égalité d'accès et de traitement des bénéficiaires à l'offre de services,
- ▶ De renforcer la sécurisation des parcours professionnels,
- ▶ De simplifier et de rendre plus lisible le dispositif pour les bénéficiaires.

Avec l'article 52, la loi travail du 8 août 2016 reconnaît le dispositif d'emploi accompagné cadré par le décret du 27 décembre 2016.

En partant d'un principe « d'emploi d'abord », l'emploi accompagné fournit les appuis et l'accompagnement nécessaires aux personnes handicapées afin de leur permettre d'accéder et de se maintenir dans un emploi classique rémunéré. Il repose sur l'accompagnement durable d'emplois en milieu ordinaire et ce, en s'appuyant sur les aspirations professionnelles des personnes avec 2 principes :

- ▶ « placer et former » (former à partir de l'emploi),
- ▶ Être accompagné dans la durée par un « job coach » ou « accompagnateur » sur les questions professionnelles et périphériques au travail.

## Une représentation INSTITUTIONNELLE



### Défenseur des droits

Cheops participe au Comité des Intermédiaires de l'emploi auprès du Défenseur des Droits. La lutte contre les discriminations est une lutte permanente car les discriminations revêtent des formes très différentes. La mutualisation et la valorisation des bonnes pratiques sont des réponses pédagogiques développées par les Intermédiaires de l'emploi.



### CNEFOP

#### Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle

À l'instar des associations régionales Cheops représentant les Cap emploi au sein des CREFOP (Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle), Cheops est membre du CNEFOP. L'examen des textes pour avis revêt un travail considérable. La phase d'installation suite à la réforme territoriale n'a pas encore permis de prendre en compte spécifiquement la problématique du handicap. Les représentants Cheops au sein des séances plénières et commissions de travail sont très écoutés.

À travers le déploiement du CÉP, du CPF et du CPA, au sein des commissions « Parcours professionnel » et « Système d'Information », il existe une vraie volonté à ce qu'à la fois les personnes handicapées et les employeurs s'approprient l'ensemble de ces nouvelles mesures.

Cheops a également été auditionné par le CNEFOP lors d'une rencontre bilatérale sur la certification des conseillers en évolution professionnelle.

Le bilan CÉP / CPF pour les Cap emploi a été présenté au CNEFOP le 19 janvier 2016.



Le Conseil national Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH)

### CNCPH

#### Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

Cheops représente les Cap emploi en séance plénière du CNCPH et à la commission Emploi Formation.

La veille sur les projets de loi, textes législatifs et décrets, les propositions apportées au regard de la prise en compte réelle des personnes en situation de handicap, forment le socle d'intervention de Cheops.

Protection des droits des stagiaires de la formation professionnelle, prise en compte des travailleurs handicapés indépendants, élargissement des missions des Cap emploi au maintien dans l'emploi, reconnaissance d'un dispositif emploi accompagné, préparation du CIH (Comité Interministériel du Handicap), telles sont les avancées significatives de l'année 2016.

### Comité d'Entente

Regroupant l'ensemble des associations de personnes handicapées, la présence de Cheops au sein de ce comité est importante afin de poursuivre le lien avec ces associations dans une dimension professionnelle sur le champ de l'emploi des personnes handicapées. Le comité pré-

pare aussi les réunions du CNCPH et les grands événements du CIH et de la CNH.

### CPN

#### Comité de Pilotage National

Membre depuis 2015 du Comité de Pilotage National, c'est au sein de cette instance que Cheops prend son rôle de défense des intérêts des Cap emploi et de leur valorisation basée sur l'intérêt général des personnes et des employeurs. Aucun Cap emploi n'aura vu son budget baisser en 2016 grâce au fond de compensation mis en place par l'AGEFIPH et le FIPHFP. Cheops a participé aux travaux de la « Commission Accès à l'emploi » et aux échanges avec les membres de la « Commission Maintien dans l'emploi », commissions issues de la convention multipartite.



### CFEA

#### Collectif France Emploi Accompagné

Cheops a tenu une place importante lors de la définition de l'article 52 de la loi travail créant le dispositif Emploi Accompagné, et lors de la rédaction du décret. La formation des directeurs Cap emploi sur ce nouveau dispositif fut une priorité fin 2016.

## Une EXPERTISE

Cheops participe à la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2014 au travers des dispositifs suivants :



### CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE (CEP)

- ▶ **Détachement d'une personne ressource et interlocutrice unique** sur la question du CÉP pour les Cap emploi, la DGEFP, le CNEFOP et les partenaires.
- ▶ Participation à l'ensemble des **groupes de travail** pilotés par la DGEFP sur les indicateurs du CÉP (une réunion tous les 2 mois environ), en réunion quadripartite (3 réunions en 2016), lors de rencontres bilatérales entre la DGEFP et les opérateurs du CÉP pour faire un point d'étape sur le déploiement (préparation du questionnaire et entretien de restitution).
- ▶ Organisation d'une **rencontre avec les Correspondants Régionaux Cheops (CRC)** en février 2016 pour une présentation actualisée du CÉP.
- ▶ **Journée de travail avec l'AGEFIPH** et le comité d'utilisateurs PARCOURS H pour optimiser la saisie du CÉP dans le système d'information.
- ▶ **Synthèse des indicateurs du CÉP** élaborée et transmise aux Cap emploi.
- ▶ **Mise en place d'une formation « CÉP : impacts et mise en œuvre »** à destination des conseillers, personnels administratifs et directions des Cap emploi. Le contenu de la formation est travaillé en lien avec la direction et en fonction des besoins internes. En 2016, 3 sessions ont été organisées pour 34 participants.
- ▶ **Rencontre avec les référents formation de l'APEC** pour présenter les services Cap emploi et la mise en œuvre du CÉP par le réseau.

- ▶ Création et mise à disposition d'outils à destination des Cap emploi via **le kit CÉP** disponible pour les adhérents et leurs équipes sur l'extranet de Cheops. En 2016 : Actualisation du kit CÉP, élaboration d'un document « questions / réponses » sur le CÉP basé sur les échanges avec les CRC et les échanges mails avec les Cap emploi, création d'une rubrique ComCÉP incluant les documents d'information, diaporama de présentation de la rencontre CRC du 2 février 2016.



Cheops est partie prenante de la communauté digitale des conseillers en évolution professionnelle animée par Centre Inffo et l'UODC (Université Ouverte Des Compétences).

Cheops participe au comité de pilotage opérationnel et au comité de pilotage institutionnel, est membre de la rubrique échanges hors pairs, a été le relais entre les Cap emploi et la ComCÉP sur les 3 régions pilotes en 2016 et relais sur la généralisation du dispositif au sein des régions.



En 2016, les Cap emploi ont délivré :

- ▶ **21 722** CÉP de niveau 2
- ▶ **7 042** CÉP de niveau 3

Données issues du rapport d'activité des Cap emploi, données consolidées 2016

**COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)**

- ▶ Mise en place d'une personne **ressource en interne** au sein de Cheops (interlocutrice des Cap emploi et de la DGEFP)
- ▶ Participation à l'ensemble des **groupes de travail** pilotés par la DGEFP
- ▶ Relais des questions des Cap emploi auprès de la DGEFP
- ▶ Participation au **Club Utilisateurs du CPF** qui se réunit plusieurs fois par an.
- ▶ Création et mise à disposition d'outils à destination des Cap emploi via le **kit CPF** disponible pour les adhérents et leurs équipes sur l'extranet de Cheops

**PÉRIODES DE MISE EN SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PMSMP)**

- ▶ Création et mise à disposition d'outils à destination des Cap emploi via le **kit PMSMP** disponible pour les adhérents et leurs équipes sur l'extranet de Cheops. En 2016 : actualisation du kit PMSMP avec le nouveau CERFA et les questions / réponses envoyées par la DGEFP
- ▶ Relais des questions des Cap emploi auprès de la DGEFP
- ▶ Élaboration des **rapports d'activité semestriels et annuels** sur la mise en œuvre des PMSMP par les Cap emploi



**Chantier  
CAP EMPLOI 2018**

Cheops a entrepris un travail de fond important sur la mise en œuvre de la loi travail et la préparation de la future convention Cap emploi 2018 par la mise en place d'un chantier interne au réseau.

En 2016, Cheops a mis en place un groupe de travail interne sur le chantier Cap emploi 2018 dont l'objectif était, d'une part d'effectuer un état des lieux de l'environnement des Cap emploi et d'autre part, de proposer l'écriture de la future offre de services 2018 incluant le maintien, conformément à l'article 101 de la loi travail 2016. La feuille de route du chantier a été validée par le Bureau et le Conseil d'Administration de Cheops.

**Les principes du chantier :**

- ▶ Un représentant par région
- ▶ Des sessions de travail organisées sur 2 jours.

▶ 3 sous-groupes de travail identifiés pour chaque session. La feuille de route et les documents à étudier ont été envoyés en amont aux participants. Les sous-groupes se sont réunis la première journée. Chaque sous-groupe a restitué ses travaux la seconde journée. Sur la base des échanges, un diaporama a été établi.

▶ Les représentants régionaux ont réuni l'ensemble des Cap emploi de leur région entre 2 rencontres pour leur faire part de l'avancée des travaux et recueillir leurs remarques, suggestions ou propositions d'amélioration qui ont été intégrées aux travaux du groupe.

▶ Des auditions de partenaires, financeurs, employeurs et personnes handicapées sont venues enrichir les travaux du groupe national. Des experts issus de Cap emploi ont participé au chantier en fonction des thématiques des sous-groupes de travail. Les commissions Cheops ont également contribué au chantier.



**COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ (CPA)**

- ▶ Mise en place d'une personne ressource en interne (interlocutrice des Cap emploi et de la DGEFP)
- ▶ Participation à l'ensemble des **Groupes de travail pilotés par le SGMCAS** (Secrétariat Général des Ministères Chargés des Affaires Sociales)

Les productions du chantier :



Document « Premières restitutions du Chantier Cap emploi 2018 » à destination des Cap emploi élaboré et transmis au Congrès National de Cheops en septembre 2016. Document de 68 pages.



Document « Restitution du chantier Cap emploi 2018 : proposition de l'offre de services » à destination des Cap emploi transmis aux Cap emploi en décembre 2016. Document de 51 pages.

**Restitution du Chantier Cap emploi 2018 au Congrès National de Cheops et suite des travaux.**

- Présentation des premiers travaux en plénière
- Constitution de 3 groupes de travail sur les thématiques suivantes : offre de services aux personnes, offre de services aux employeurs et offre de services communs incluant le maintien. Les 3 groupes ont donné lieu à une restitution en plénière et sont venus alimenter la suite du chantier Cap emploi 2018.

Le chantier Cap emploi 2018 s'est achevé en novembre 2016 par la proposition écrite de la future offre de services des Cap emploi.



Retrouvez toute l'expertise des Cap emploi et Cheops dans *Les Cahiers de Cheops*, édition biannuelle.

Parution Février 2017 : numéro spécial sur « L'intégration du maintien dans l'emploi dans les Organismes de Placement Spécialisés »

# La professionnalisation DU RÉSEAU

La professionnalisation du réseau passe par les formations mises en place par Handi-Formation et la démarche de certification norme ISO 9001.

Handi-Formation, centre de formation de Cheops contribue à la formation professionnelle des équipes Cap emploi et des employeurs privés ou publics. Il a assuré notamment la professionnalisation des équipes Cap emploi sur la mise en place des CREFOP et des dispositifs issus de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle (CPF, CEP...)



► **Certification OPQF**  
Handi-Formation, géré par une chargée de mission formation, aidée d'une assistante, est certifié OPQF (Organisme Professionnel de Qualification des Organismes de Formation) depuis mars 2016. Il comprend 30 formateurs experts dans leur domaine et rompus au monde du Handicap et forme en moyenne 800 apprenants par an.

► **Les champs d'intervention de Handi-Formation Formation en présentiel :**

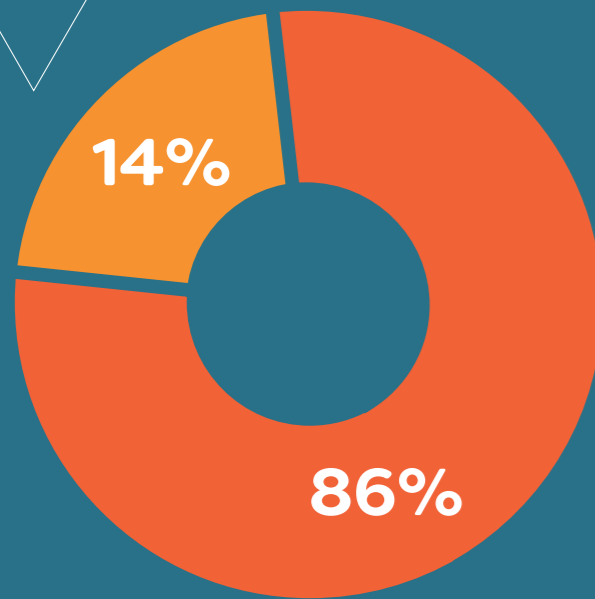
- La connaissance du handicap (exemples : handicap psychique, maladies chroniques évolutives...)
- Les politiques d'emploi des travailleurs handicapés « employeurs publics et privés » (exemples : favoriser l'intégration du handicap dans les équipes, tutorat d'accompagnement...)
- La santé au travail (exemples : maintien dans l'emploi, compensation du handicap...)
- La professionnalisation des équipes Cap emploi (exemples : élaborer un projet professionnel, gérer les conduites agressives dans l'accueil du public...)

► **Pilotage de la Commission Formation**  
Voir page 7.

► **Les classes virtuelles**  
**Sur 2016, mise en place de classes virtuelles :**  
Les classes virtuelles, via un système de visio-conférences de deux heures, sont animées par un formateur dont l'objectif est d'apporter des connaissances sur des sujets généraux ou spécifiques. Les thématiques abordées sont les suivantes :

- La connaissance du handicap
- Les politiques d'emploi des travailleurs handicapés employeurs publics et privés

## Répartition des clients formés en 2015-2016



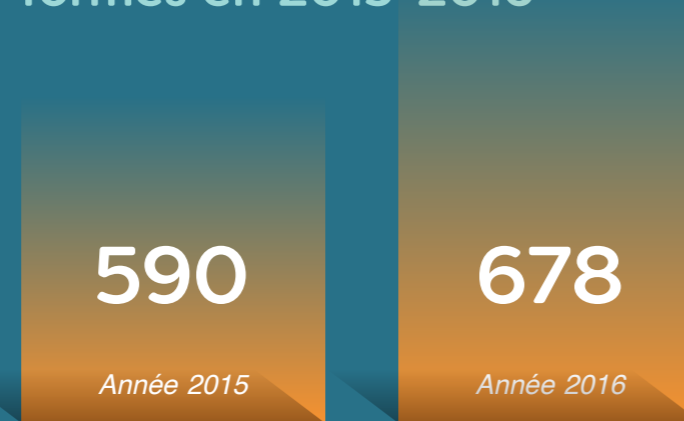
Cap emploi  
Autres

86 % des formations sont réalisées pour les Cap emploi tandis que 14 % concernent des employeurs privés (groupe ACCOR, BPI France...), des employeurs publics (Mairie de Saint-Quentin, Conseil départemental du Val d'Oise), des centres de bilan (Cibc Tarn, Atec Cibic...), des entreprises adaptées (Léa service, Airel...), des ESAT (Union Cépière de Toulouse, Alpha Plappeville...) des CRP (CRP Suzanne Mason, CRP La Motte...)

## Collaborateurs Cap emploi formés en 2015-2016

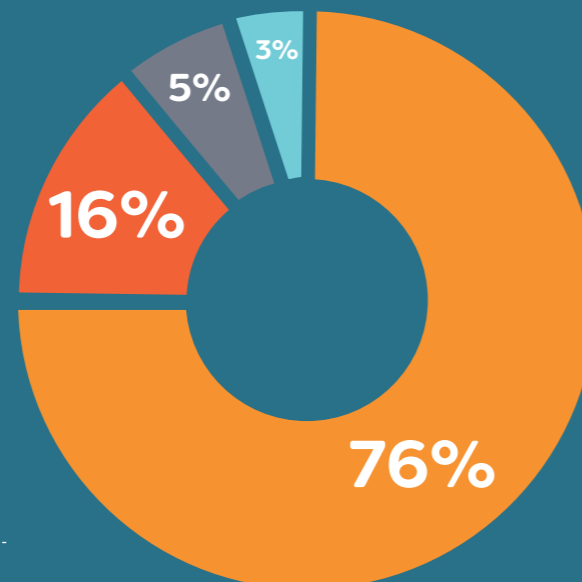


- ▶ **1 268** collaborateurs Cap emploi formés en 2 ans
- ▶ **+15%** de personnels formés en 2016 versus 2015



## Répartition de la population Cap emploi formée par thématique en 2015-2016

Connaissance du Handicap  
Politiques d'emploi des travailleurs handicapés (Employeurs publics et privés)  
Santé au travail  
Professionalisation des équipes Cap emploi



Données 2015-2016

## Les 10 formations les plus demandées EN 2015 ET 2016

- ▶ Guider et accompagner l'orientation professionnelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- ▶ Le Conseil en Évolution Professionnelle et le Compte Personnel de Formation : l'impact sur l'activité Cap emploi
- ▶ Proposer, négocier, vendre une offre de services
- ▶ Gérer les conduites agressives dans l'accueil des publics
- ▶ Rédiger des écrits professionnels
- ▶ Législation du travail
- ▶ Handicap psychique et emploi
- ▶ Handicaps spécifiques et emploi
- ▶ Le maintien dans l'emploi
- ▶ Approche ergonomique pour une démarche d'insertion professionnelle
- ▶ Connaître et comprendre la déclaration obligatoire d'emploi des TH (DOETH)

### RETROUVEZ LA COMMUNICATION HANDIFORMATION SUR :

Le site Internet  
Handi-Formation  
avec inscription  
en ligne  
[www.handi-formation.fr](http://www.handi-formation.fr)



Le Catalogue  
Handi-Formation  
(édition annuelle  
en septembre)



# Certification ET AMÉLIORATION CONTINUE

La certification norme ISO 9001 des Cap emploi pour leur activité d'Organismes de Placement Spécialisés est portée par le réseau depuis 2010.

## ► Quelques données chiffrées depuis 2010

- 6 vagues de certification lancées
- 37 Cap emploi entrés dans la démarche
- 35 Cap emploi certifiés depuis 2010

## ► Le Comité de Pilotage en 2016

La démarche est suivie nationalement par le Comité de Pilotage Certification qui, en fin d'année 2016, a évolué vers une commission « amélioration continue et évaluation » permettant d'ouvrir la démarche à l'ensemble des Cap emploi certifiés ou non.

**En 2016, le comité de pilotage s'est réuni à 2 reprises.**

## ► Le groupe de travail qualité

Initié en 2012 par les Cap emploi, dès les premières certifications, le groupe de travail qualité est le support opérationnel du comité de pilotage mais aussi de l'ensemble de la démarche qualité du réseau.

Il réunit aussi bien des directions de Cap emploi que des relais qualité de

structures certifiées. Il se réunit 2 fois par an sur des thématiques décidées par le comité de pilotage.

Il assure l'analyse des rapports d'audit de l'AFNOR, participe à l'amélioration du kit et peut également contribuer aux autres chantiers nationaux de Cheops.

Ainsi en 2016, le groupe de travail a été mandaté dans le cadre du chantier Cap emploi 2018 afin d'effectuer une analyse des retours des enquêtes satisfaction réalisées par les Cap emploi et une synthèse des outils utilisés pour la délivrance de l'offre de services.

## ► Les formations 2016

L'année 2016 a également été marquée par la préparation à la mise en œuvre de la norme ISO 9001 version 2015.

- 3 sessions de formation sur le passage à la nouvelle norme ont été programmées pour les Cap emploi certifiés.

- 1 session de sensibilisation à la démarche qualité a été organisée à destination des Cap emploi souhaitant intégrer la démarche et des nouveaux relais qualité

- 1 session de formation à destination des auditeurs internes a été planifiée pour actualiser les connaissances du pool d'auditeurs de Cheops.

## ► Les prestations d'audit interne

En 2014, Cheops lançait les prestations d'audit interne à destination des Cap emploi certifiés.

Afin de répondre aux demandes croissantes des Cap emploi, Cheops a mis en place en janvier 2016 un pool d'auditrices internes.

Les plannings et les rapports d'audit sont validés par Cheops. Afin de mesurer la qualité du service rendu, une enquête satisfaction est envoyée en fin d'année à l'ensemble des Cap emploi ayant fait appel au réseau pour ses audits.

La prestation proposée permet de réduire les coûts de la démarche pour les Cap emploi et reste un choix libre de la structure.

Ces audits permettent à Cheops d'être en prise directe avec le terrain et l'opérationnel grâce aux contacts qu'ils nécessitent avec les équipes Cap emploi.

**En 2016, 11 audits internes ont été réalisés par les 3 auditrices de Cheops.**

## ► Pilotage de la Commission Amélioration continue et évaluation

Voir page 7.

## RETROUVEZ LA COMMUNICATION CERTIFICATION ET AMÉLIORATION CONTINUE :



### La Certif'News

Bulletin d'information annuel réalisé par la Commission Amélioration Continue et Evaluation

### Le kit de certification

Kit à destination des Cap emploi entrant dans la démarche qualité et actualisé autant que de besoin en tenant compte des évolutions de la norme et de l'environnement des Cap emploi.

# Les PERSPECTIVES

## Les enjeux 2017 pour Cheops et le réseau des Cap emploi :

### SUR L'OFFRE DE SERVICES DES CAP EMPLOI ET LES DISPOSITIFS DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE L'EMPLOI :

- Intégration du maintien dans l'emploi dans l'offre de services
- Mise en place du dispositif de l'Emploi Accompagné
- Mise en place du Compte Personnel d'Activité
- Mise en place de l'offre de services Grands Comptes

### SUR LA STRUCTURATION DU RÉSEAU :

- Mise en place des Correspondants Régionaux Grands Comptes (CRGC)
- Mise en place des Correspondants Régionaux Prévention de la désinsertion professionnelle et Maintien dans l'emploi (CRM)
- Déploiement des outils numériques

### SUR LA PROFESSIONNALISATION DU RÉSEAU :

#### Au niveau de la formation :

- Poursuite de la digitalisation des formations
- Développement de l'activité formation en région
- Recherche de financements pour développer la professionnalisation des équipes Cap emploi
- Création d'une certification « Handicap accès et maintien dans l'emploi » déposée au CNCF. Une fois cette certification homologuée, Cheops souhaite la rendre éligible au CPF.

#### Au niveau de l'amélioration continue et évaluation :

- Mise en place d'une prestation d'analyse des pratiques sur l'offre de services Cap emploi
- Lancement des modules de formation accessibles à l'ensemble des Cap emploi
- Modularisation de la démarche qualité
- Élargissement de la commission à l'amélioration continue et l'évaluation
- Accroissement du pool d'auditeurs internes

# LEXIQUE

### AGEFIPH

Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées

### CÉP

Conseil en Évolution Professionnelle

### CHEOPS

Conseil national Handicap et Emploi des Organismes de Placement Spécialisés

### CIH

Comité Interministériel du Handicap

### CNCPH

Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

### CNEFOP

Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle

### CNH

Conférence Nationale Handicap

### COMCEP

Communauté de Métier sur le CÉP

### CPA

Compte Personnel d'Activité

### CPF

Compte Personnel de Formation

### CPN

Comité de Pilotage National

### CPR

Comités de Pilotage Régionaux

### CRG

Correspondants Régionaux de Cheops

### CREFOP

Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle

### CRF

Correspondants Régionaux Formation

### CRGC

Correspondants Régionaux Grands Comptes

### CRM

Correspondants Régionaux Prévention de la désinsertion professionnelle et Maintien dans l'emploi

### DEBOE

Demandeur d'Emploi Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

### DEFMTH

Demande d'Emploi en Fin de Mois Travailleurs Handicapés

### DGEFP

Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle

### DIRECCTE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

### FIPHPF

Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

### MDPH

Maison Départementale des Personnes Handicapées

### OPQF

Organisme Professionnel de Qualification des organismes de Formation

### OPS

Organismes de Placement Spécialisés

### PLC

Projets Locaux de Coopération

### PMSMP

Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel

### PRITH

Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés

### SGMCAS

Secrétariat Général des Ministères Chargés des Affaires Sociales

### SPE

Service Public de l'Emploi

### SPER

Service Public de l'Emploi en Région

### SPRO

Service Public Régional de l'Orientation





Retrouvez nous sur :



**Cheops**

Cheops, Conseil national  
Handicap et emploi des OPS



**Cheops**

@Cheopsconseil

47 rue Eugène Oudiné  
75013 PARIS

Tél. 01 44 23 76 06

Fax 01 44 23 70 56

[cheops@cheops-ops.org](mailto:cheops@cheops-ops.org)

[www.cheops-ops.org](http://www.cheops-ops.org)